



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la formation
et des affaires culturelles DFAC
Direktion für Bildung
und kulturelle Angelegenheiten BKAD

Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 12 02
www.fr.ch/dfac

Fribourg, le 18 juin 2025

Projet Matu2027, phase II

Mandat 6 : Mise en œuvre au sein des écoles

1. Considération

La première phase du projet Matu2027 s'est achevée avec la publication du rapport d'impulsion en mai 2025. La deuxième phase du projet, qui débute maintenant, comprend de nouvelles clarifications et concrétisations.

Avec le présent mandat, les écoles doivent examiner activement et concrètement les perspectives du projet, telles qu'elles sont présentées dans le rapport d'impulsion, en vue d'organiser ces thèmes dans le contexte spécifique de leur établissement. Dans chaque école, les travaux préliminaires du projet sont d'abord analysés et discutés à partir du rapport d'impulsion. Cette phase de réflexion aboutit à la définition claire du projet scolaire sur le sujet. Ce processus repose sur une réflexion approfondie du rapport d'impulsion, équivalente à une forme de consultation alternative. Le travail au sein des écoles s'articule autour de la question suivante :

Que voulons-nous réaliser dans notre école, toujours en référence au projet Matu2027 ?

Cette phase de réflexion s'étend sur un an et permet au collège de se faire une idée précise des objectifs du projet à atteindre dans le cadre de son organisation dès l'automne 2026 (année scolaire 2026/27). Le travail de réflexion et de planification au sein des écoles est soutenu et stimulé par les clarifications et recommandations des cinq groupes de travail cantonaux. Étant planifiées, ces impulsions peuvent être intégrées dans le programme des sous-projets, permettant ainsi aux écoles de les inclure efficacement dans leur propre planification.

2. Mandat

Les écoles reçoivent initialement un mandat d'une durée d'un an, soit pour l'année scolaire 2025/26. Durant cette année, elles réfléchissent à leur propre projet scolaire Matu2027 à la lumière du rapport d'impulsion, le planifient et le formalisent par écrit. Cela implique que l'horizon de planification s'étend sur au moins deux à trois années supplémentaires, nécessaires à la mise en œuvre et à l'atteinte des objectifs du projet.

Les projets scolaires des différents collèges seront discutés collectivement à la fin de l'année scolaire 2025/26 (par exemple au sein de la CODESS ou de la CODICOL) et évalués par le Service S2.

La mission comprend les tâches suivantes, qui seront organisées et traitées de manière réfléchie par les collèges eux-mêmes, en tenant compte des clarifications attendues des quatre groupes de travail cantonaux, ainsi que des besoins et des ambitions spécifiques de chaque collège :

Projet propre à l'école : Mettre en place une organisation interne du projet au sein de l'école, incluant l'élaboration d'un calendrier et la définition de l'effectif (direction, groupe de pilotage, groupes de travail, etc.).

Situation actuelle : Identifier les axes de développement en cours, les projets scolaires existants et les nouveaux formats d'apprentissage, tout en évaluant ces évolutions.

Situation souhaitée : Déterminer les axes de développement ou les objectifs du projet qui doivent être ciblés, traités et atteints à partir de l'année scolaire 2026/27, en utilisant les suggestions du rapport d'impulsion.

Coopération entre les collèges : Définir les éléments devant être impérativement ou raisonnablement coordonnés entre les collèges (par exemple, les dates des semaines thématiques) ainsi que des offres communes aux écoles.

Formation continue : Clarifier les besoins en formation continue au sein de l'école et organiser ces formations, en veillant, le cas échéant, à coordonner les initiatives avec d'autres collèges.

Communication : comment rendre les changements perceptibles ? Etc.

3. Accompagnement

Pour les accompagner dans cette démarche, les écoles peuvent solliciter des spécialistes externes de l'université ou la direction générale du projet. Les résultats sont ensuite présentés et discutés au sein du groupe de pilotage.

4. Programme

Quand	Qui	Quoi
Septembre 2025	Directions d'écoles	Les travaux débutent sur la base des résultats du mandat « Ressources »
Séance du groupe de pilotage Fin 2025	Directions d'écoles	Premiers échanges autour de l'état des travaux en lien avec le projet
Mars 2026	CODICOL	Discussion sur l'avancement du projet dans les écoles
Mai 2026	Forum	Présentation des premières réflexions dans les écoles
Juillet 2026	Directions d'écoles/S2	Discussion en commun et évaluation par le S2

Sylvie Bonvin-Sansonnens, Conseillère d'Etat, Directrice